

communiqué de presse

Paris, le 25 juin 2020

#Covid19#Teletravail#Absentéisme

Malakoff Humanis décrypte l'impact de la crise sur l'organisation du travail et la santé des salariés à travers les résultats de ses études **Télétravail¹** et **Absentéisme²** réalisées en mai 2020

Alors que redémarrent les discussions autour de la santé au travail et que les partenaires sociaux entament une réflexion sur l'avenir du télétravail, le [Comptoir de la nouvelle entreprise](#) de Malakoff Humanis décrypte l'impact de la crise sur l'organisation du travail et la santé des salariés, à travers ses études *Flash Télétravail* et *Absentéisme* réalisées tous les mois depuis mars 2020.

Sept salariés sur dix souhaitent et pensent que la crise va transformer profondément les modes de travail, et 84 % des télétravailleurs déclarent vouloir continuer à télétravailler¹ à l'issue du confinement. Un plébiscite qui ne doit pas occulter les risques liés à cette pratique dont la mise en place impose un encadrement et une vigilance en matière de santé notamment.

La seconde partie de cette analyse concerne les arrêts maladie - dont 26 % en avril sont liés au Covid² - et le report des soins durant le confinement (maladies chroniques, absence de dépistage...). Ces reports ainsi que l'augmentation des risques psychologiques liés au retour en entreprise (qui inquiète 56 % des salariés du secteur privé) et à l'utilisation des transports en commun (un motif d'inquiétude pour 40 % des salariés en Ile-de-France) pourraient avoir un impact sur les arrêts de travail.

Des télétravailleurs toujours plus nombreux et satisfaits¹

Au mois de mai, on note une légère hausse de l'activité économique avec 72 % des salariés déclarant travailler (vs 67 % en avril). 57 % d'entre eux sont en télétravail, un chiffre stable par rapport à avril. **Les télétravailleurs représentent ainsi 41 % de l'ensemble des salariés du secteur privé** (+2 points vs avril). Près de la moitié d'entre eux expérimente cette forme de travail pour la première fois. Et 61 % télétravaillent à 100 %. En moyenne, le télétravail est pratiqué quatre jours par semaine (vs trois jours en avril).

Avec une note moyenne de 7,3/10 (vs 6,9/10 en avril), la perception du télétravail continue d'être positive. **73 % des télétravailleurs en sont satisfaits**, un chiffre en hausse de 7 points par rapport au

¹ Etude de perception CSA pour Malakoff Humanis, réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 1010 salariés d'entreprises du secteur privé d'au moins 10 salariés – Recueil par internet, du 4 au 7 mai 2020. Une première vague d'étude a lieu du 15 au 20 avril 2020, et une troisième aura lieu du 10 au 15 juin 2020.

² Etude de perception Ifop pour Malakoff Humanis, réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 2970 salariés d'entreprises du secteur privé – Recueil par internet, 6 au 20 mai 2020. Une troisième vague d'étude aura lieu du 2 au 17 juin 2020, et une quatrième du 1^{er} au 16 juillet 2020.

mois d'avril (+ 12 points pour les primo télétravailleurs). Et 43 % des nouveaux télétravailleurs estiment que la crise a fait évoluer positivement leur appréciation du télétravail (+12 points).

Cette satisfaction est notamment portée par le sentiment d'avoir plus de souplesse et de flexibilité pour gérer le travail, pour 80 % des télétravailleurs (vs 71 % en avril), et par une plus grande autonomie et davantage de responsabilisation (44 % vs 38%). Les bénéfices perçus sur l'engagement au travail (34 %, + 9 points), l'efficacité au travail (34 %, + 6 points), la conciliation vie professionnelle / vie personnelle (42 % +10 points) sont également en hausse.

La part des télétravailleurs qui souhaitent continuer le télétravail après le confinement a augmenté de 11 points par rapport au mois d'avril pour atteindre 84 % des salariés (72 % pour les nouveaux télétravailleurs, + 14 points). Et 44 % des télétravailleurs (+12 points) souhaitent le demander de manière régulière. Ce chiffre atteint 50 % dans les entreprises de plus de 1 000 salariés (vs 33 % dans les entreprises de 10 à 49 salariés).

Une forme de travail qui impose une vigilance en matière de santé

Dans cette situation très particulière de télétravail généralisé et en confinement, cette pratique, telle qu'on l'entendait auparavant, n'est pas tout à fait la même. Les études réalisées mensuellement par Malakoff Humanis depuis le mois de mars confirment cependant les tendances observées par le baromètre annuel mené par le Groupe depuis 2017. Elles renforcent l'idée selon laquelle la mise en place du télétravail, dont les impacts sur la santé et la QVT sont bien réels, doit être encadrée.

Des risques en matière de santé individuelle

27 % des télétravailleurs déclarent que le télétravail en période de confinement a eu un impact négatif sur leur santé physique. 44 % déplorent une baisse de leur pratique d'activités physiques, même si l'on constate une légère reprise (+ 5 points) depuis la vague d'avril. 45 % d'entre eux déclarent que le télétravail, dans cette situation particulière, a entraîné une dégradation de leurs postures de travail, et 25 % une dégradation de leurs pratiques alimentaires. Enfin 33 % évoquent un sommeil dégradé.

Des risques en matière de santé au travail

31 % des salariés déclarent que le télétravail en période de confinement a eu un impact négatif sur leur santé psychologique. 48 % (+ 3 points) ont du mal à se déconnecter du travail. 32 % (+ 4 points) indiquent une augmentation de leur charge mentale, et 39 % des télétravailleurs se disent « souvent stressés ». Un niveau de stress qui a augmenté depuis la crise pour 36 % d'entre eux.

40 % des télétravailleurs constatent une dégradation de la qualité du lien avec leurs relations de travail, et 32 % souffrent toujours d'un manque d'accompagnement. Même s'ils reconnaissent majoritairement que les modes de travail ont été redéfinis pendant le confinement, au-delà de la simple digitalisation des process (selon 63 % des salariés, un chiffre en hausse de 5 points). Enfin, 34 % des salariés en télétravail durant la crise indiquent ne pas disposer à leur domicile d'une pièce ou d'un espace dédié, ou de mobilier de travail adapté.

Un quart des arrêts maladie lié au Covid-19²

12 % des salariés se sont vu prescrire au moins un arrêt maladie en avril 2020, contre 8 % durant la première quinzaine de mars. **26 % des arrêts maladie prescrits en avril sont liés au Covid-19** (un chiffre en hausse de 4 points par rapport au mois de mars). 14 % de ces arrêts concernent des cas de Covid confirmés ou suspectés, et 12 % sont liés à des contacts avec des personnes confirmées ou suspectées. Les autres arrêts maladie sur la période sont dus à une maladie ordinaire (15 %) ou chronique (13 %), à des troubles psychologiques (9 %), ou des troubles musculosquelettiques (6 %).

18 % des salariés ont renoncé à un arrêt de travail prescrit en avril (vs 17 % pour l'année 2019, et 23 % en mars). 21 % d'entre eux l'ont fait parce que leur état de santé ne les empêchait pas de télétravailler.

Même si ce chiffre diminue au mois d'avril, **56 % des salariés (vs 61 % en mars) se disent inquiets par leur retour en entreprise**. Cette inquiétude est due aux protocoles sanitaires imposés par le contexte : respect des règles de distanciation (34 %), insuffisance de nettoyage des locaux (17 %), nécessité de devoir à nouveau travailler dans un bureau/espace partagé (12 %, et 23 % pour les télétravailleurs à 100 % durant le confinement). Par ailleurs, 1 salarié sur 5 appréhende les changements d'organisation de travail et de rythme liés au déconfinement. Enfin, 16 % d'entre eux craignent l'utilisation des transports en commun (28 % pour les salariés en télétravail durant le confinement, et 40 % pour les salariés d'Ile-de-France dont c'est le premier motif d'inquiétude).

Des risques en santé liés au report des soins durant le confinement

34 % des salariés interrogés en avril déclarent avoir renoncé à au moins un soin durant le confinement, et tous disent vouloir le reporter avant la fin de l'année. Parmi les soins reportés, **10 % concernent des hospitalisations**, 41 % des soins dentaires, 27 % un suivi médical régulier (médecin généraliste ou spécialiste) – pouvant générer des complications à terme, notamment dans le cadre de maladies chroniques -, et 22 % des soins optiques. 47 % des salariés interrogés déclarent que cette décision est due à la fermeture de cabinets médicaux ou centres optiques, audio ... 34 % (vs 38 % en mars) disent avoir respecté les consignes de confinement dictées par les pouvoirs publics, et 30 % (vs 27 % en mars) craignaient une éventuelle contamination en fréquentant des lieux à risque.

Dans la même période, on note **une hausse du recours à la téléconsultation médicale** : 11 % des salariés interrogés (vs 9 % en mars). Par ailleurs, 11 % de l'ensemble des consultations se sont faits par téléconsultation depuis le début du confinement, contre 1 % avant le début de la crise³.

Pour en savoir plus sur le télétravail en confinement et la reprise d'activité des entreprises, retrouver le dossier Spécial du [Comptoir de la nouvelle entreprise](#).

Contacts Presse :

MALAKOFF HUMANIS

Élisabeth Alfandari : +33 7 60 09 25 30

elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com

IMAGE 7

Isabelle de Segonzac : +33 6 89 87 61 39

isegonzac@image7.fr

Franck Pasquier : +33 6 73 62 57 99

fpasquier@image7.fr

À propos de Malakoff Humanis

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis. Avec près de 7,5 milliards d'euros de fonds propres, 426 000 entreprises clientes et 10 millions de personnes protégées (assurés et ayants droit), Malakoff Humanis détient 15 % de parts de marché de l'assurance collective. En retraite complémentaire, le Groupe gère

³ Source CNAMTS

37,8 milliards d'euros d'allocations versées, une mission d'intérêt général menée pour le compte de l'Agirc-Arrco auprès de plus de 565 000 entreprises et près de 16 millions de cotisants et allocataires.

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année plus de 160 millions d'euros à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

www.malakoffhumanis.com

 **@MalakoffHumanis**